

Les preuves d'une sacrée incurie - 06/03/2013

Un rapport du CA de la SWL constate que de l'argent prêté, notamment au personnel, n'est pas récupéré depuis des années.



Il y a quelques semaines, Jean-Marc Nollet, ministre du Logement s'était fâché tout rouge au Conseil d'administration de la Société Wallonne du Logement.

Sa colère faisait suite à un nouveau rapport de la Cour des comptes qui relevait des errances énormes dans la gestion de la SWL, notamment en termes de prêts à des taux très intéressants pour des membres de son personnel. Des situations qui perdurent pour certaines depuis des années. Et que la SWL n'a jamais réglées.

Et la Cour des comptes ne s'est visiblement pas trompée. Nous avons en effet obtenu une copie du rapport du Conseil d'administration de la SWL datant du 25 février dernier dans lequel la société ne peut que constater son incurie et sa gestion pour le moins laxiste.

C'est ainsi qu'on apprend, que des prêts personnels octroyés par la SWL à des membres de son personnel n'ont pas été récupérés!

Exemple : cet ancien employé, qui avait obtenu une ouverture de crédit pour 1 353 euros et qui n'a plus remboursé le moindre euro... depuis la fin des années 90.

Au niveau des prêts sociaux, on constate également un prêt voiture à un membre du personnel pour 11 841 euros contractés fin des années 90 et transformé en prêt social. Seuls cinq remboursements ont été effectués en 1999. Depuis, plus rien. Le solde impayé s'élève à plus de 9 000 euros et traîne donc sur les routes wallonnes depuis sans que la SWL ne bouge le petit doigt.

Six autres prêts voitures sont également relevés par le rapport pour un total de 6 472 euros pour lesquels plus aucun remboursement n'a été enregistré depuis plus de 10 ans.

Même situation navrante pour les prêts hypothécaires consentis par la SWL. Comme celui de cet employé pour plus de 7 000 euros et qui ne paye rien depuis 2008.

Certains employés cumulaient même les prêts au sein de la SWL. Comme celui-ci qui, actuellement en règlement collectif de dette, ne peut plus rien rembourser!

Un petit dernier pour la route? Un avocat, en 2004 avait présenté des honoraires pour ses prestations à

la SWL pour une somme globale de 9 769 euros. Pas de bol, le versement a été fait par erreur sur le compte de son associé. Sauf que ce compte... était bloqué par Dexia parce que l'associé était en administration provisoire et avait été rayé du barreau! La SWL a appris depuis qu'elle ne reverrait jamais son argent.

Évidemment, dans ce rapport au CA, le directeur général de la SWL Alain Rosenoer suggère d'utiliser tous les moyens légaux pour récupérer, quand c'est possible, cet argent. Répondant ainsi aux exigences de Nollet qui veut que la SWL resserre les boulons à tous les étages. Ce n'est d'ailleurs pas pour rien s'il a décidé de flanquer un directeur adjoint au directeur général.

Bref, la conclusion : des dizaines de milliers d'euros d'argent public, n'ont jamais été récupérés depuis plus de 10 ans. Sans que la SWL s'en émeuve réellement. Peanuts au regard des budgets globaux? Peut-être. Mais ces cas sont néanmoins révélateurs d'un mal persistant qui porte un nom l'incurie.

Martial DUMONT (L'Avenir)